N°	THÈMES	REPONSES AUX 14 QUESTIONS DE ACTION CITOYENNE
		ECOUTER IMAGINER AVANCER
1	**Eau**	**Question :** Quelles propositions faites-vous en matière de gestion de l'eau, du contrôle de sa qualité, de sa distribution et d'un plan de prévention des risques ?
		La gestion de l'eau constitue pour notre territoire un enjeu essentiel, à la fois sanitaire, environnemental et économique. Elle ne peut se concevoir sans une vision stratégique de long terme, fondée sur la compétence, la responsabilité et une transparence constante envers les habitants. L'eau potable n'est pas gérée directement par la commune mais par le Syndicat Mixte SMEACC, auquel nous adhérons, dans le respect des articles L.2224-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales et des articles L.1321-1 à L.1321-10 du Code de la santé publique. Les communes membres y sont représentées par des élus et son président en assure l'orientation stratégique. Nous considérons que la qualité de cette représentation est déterminante ; c'est pourquoi nous nous engageons à désigner des représentants disposant de véritables compétences techniques, réglementaires et environnementales, capables de porter une politique, la vision politique d'une gestion de l'eau avec vision à long terme, en prenant en compte les enjeux environnementaux tels que la raréfaction de la ressource, la pollution de l'eau et ça surconsommation. Notre action s'attachera d'abord à garantir que la régie autonome dispose de tous les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions : des ressources humaines qualifiées, des compétences actualisées, des moyens financiers adaptés et une connaissance précise de l'état des infrastructures de production. La préservation de la ressource sera au cœur de nos priorités, face à la raréfaction de l'eau, aux pollutions diffuses des nappes et aux phénomènes de surconsommation. Nous renforcerons la coopération avec les services de l'État, notamment l'ARS et la DREAL, ainsi qu'avec les collectivités

partenaires telles que la CCYN, le PETR Plateau de Caux-Maritime, le Parc National des Boucles de la Seine Normande, le Département et la Région, afin de mener des actions concrètes de protection des points de captage d'eau. Nous encouragerons également les échanges avec d'autres structures de gestion de l'eau pour partager les retours d'expérience et anticiper les difficultés à venir. La ressource devra être gérée de manière équitable entre les besoins des habitants, ceux de l'agriculture et ceux de l'industrie. Cette politique s'accompagnera d'actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et à la maîtrise des consommations, ainsi que de la promotion de l'usage de l'eau de pluie pour certains usages extérieurs ou domestiques adaptés. La transparence de l'information envers les habitants sera permanente, car la gestion de l'eau est l'affaire de tous et repose sur une gouvernance partagée et responsable.

Le contrôle de la qualité de l'eau est strictement encadré par les articles R.1321-15 à R.1321-25 du Code de la santé publique et par l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux programmes d'analyses et d'autosurveillance, devra faire l'objet d'une vigilance constante. Nous veillerons à l'application rigoureuse de ces obligations, à la fiabilité des dispositifs d'autosurveillance et à la communication régulière des résultats auprès des habitants, car la confiance repose sur l'exigence et la clarté.

En matière de distribution, notre objectif sera de garantir à chacun un accès continu et sécurisé à une eau de qualité. Nous poursuivrons et accélérerons le déploiement des compteurs à radio-relevé afin de mieux connaître les consommations, de détecter rapidement les anomalies et d'assurer une facturation plus juste. La surveillance du réseau sera renforcée pour réduire les fuites et identifier les sections les plus vulnérables. La rénovation des réseaux vieillissants sera priorisée, en particulier dans les zones les plus dégradées et pour les canalisations susceptibles de présenter des risques, notamment celles en PVC exposant l'eau au chlorure de vinyle monomère. Parallèlement, nous

moderniserons les infrastructures de production en intégrant les évolutions technologiques en matière de filtration, de décontamination et d'optimisation énergétique, afin d'anticiper les défis futurs. Investir dans le réseau, c'est investir pour les générations à venir !

Enfin, la prévention des risques guidera l'ensemble de notre action. Depuis l'arrêté du 3 janvier 2023, la mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau est obligatoire ; nous en assurerons le suivi attentif. Parce qu'un risque naît de la rencontre entre un danger et une vulnérabilité, nous veillerons à identifier clairement les dangers présents sur notre territoire. Le risque chimique, notamment lié à l'usage de produits phytosanitaires en agriculture, en est un, nécessitera un travail concerté avec l'ensemble des parties prenantes afin de prévenir toute contamination des captages. Le risque environnemental, lié au vieillissement des installations, imposera des analyses régulières et une planification rigoureuse du renouvellement des infrastructures. Nous défendons une approche résolument préventive, fondée sur la concertation, l'anticipation et la responsabilité collective. Une analyse environnementale sera réalisée afin d'évaluer de manière continue l'impact de nos installations et de nos pratiques sur le milieu naturel.

2	**Urgence climatique et environnementale**	**Question :** Quelles propositions faites-vous pour continuer à répondre aux préoccupations relatives à l'urgence climatique et environnementale ? Quels objectifs pensez-vous renforcer ?
		Les enjeux climatiques et environnementaux sont au cœur de nos préoccupations. C'est pour cela que nous souhaitons végétaliser et verdir la ville d'Yvetot. Pour ce faire une réflexion va être engagée sur deux axes d'aménagement de la ville : • Coulées vertes piétonnes et cyclables pour se rendre du centre-ville à la gare et du centre-ville vers la zone commerciale d'Ostermeyer • Réaménagement de la Place des Belges pour la déminéraliser et laisser plus de place aux piétons et aux mobilités douces.

		• Coulée verte en prolongation des zones déjà aménagées le long des rues d'Arques et du Vieux Moulin jusqu'au futur parc canin que nous aménagerons sur le site qui était prévu pour accueillir le siège du CCAS et qui n'est pas constructible. L'une des actions phares est de porter auprès du PLUi lors de sa révision en 2027 une urbanisation sensée et réfléchie. Bien-sûr, 0 artificialisation nette mais aussi mettre en œuvre des outils tels que les ZAP (Zones Agricoles Protégées) et de réduire drastiquement l'artificialisation des sols et la minéralisation de nos espaces. Il est primordial aujourd'hui de permettre à l'eau de ruisseler dans nos sous-sols. La végétalisation des cours d'écoles initiée par l'équipe actuelle est une bonne chose et doit être poursuivie. Au vu des épisodes de chaleur qui seront amenés à se multiplier il est nécessaire de végétaliser la ville et de créer des îlots de fraicheur et donc de penser une politique d'espaces verts permettant de refroidir nos lieux de vie. Enfin, des actions de sensibilisation seront mises en œuvre auprès des habitants pour avoir une prise en compte et une connaissance des enjeux climatiques et environnementaux auxquels nous seront confrontés.
3	**Patrimoine public et economie d'énergie**	**Question :** Quelles propositions faites-vous en matière de gestion du patrimoine public en ce qui concerne les économies d'énergie et la prise en compte environnementale et climatique ?
		Les bâtiments publics seront audités afin de voir quels sont les travaux prioritaires à mettre en œuvre afin de les isoler et d'aller vers une sobriété énergétique.

La rénovation énergétique devra être posée pour chacun des bâtiments, en priorisant ceux qui accueillent du public et en diagnostiquant à chaque fois l'état des charpentes et la possibilité d'installer du photovoltaïque.

Actions assez simples et peu couteuses : déployer un éclairage led avec des détecteurs de présence ou adapter la robinetterie avec des mitigeurs temporisés pour équiper l'ensemble des bâtiments

Les investissements permettant d'économiser une manne financière grâce à des mesures de sobriété seront directement réinvestis dans des actions de développement durable et de réponse à l'urgence climatique.

4	**Production energie**	**Question :** Quelles propositions faites-vous en matière de production d'énergie sur toitures, et d'autres consommations, comme l'a initié le Parc Régional des Boucles de la Seine Normande ?
		Des études seront lancées afin d'identifier les bâtiments publics pouvant accueillir des infrastructures de production d'énergie verte (solaire notamment). La municipalité montrera la voie en matière d'autoproduction d'électricité et de déploiement de cette technologie dès que cela est compatible techniquement. Nous savons que les charpentes de plusieurs bâtiments publics actuels n'ont pas la capacité de recevoir des infrastructures de production d'énergie solaire. Nous encouragerons et relayerons l'initiative du Parc National des Boucles de la Seine Normande auprès du public afin de d'inciter les habitants à s'inscrire dans une démarche d'autoconsommation d'énergie. Nous proposerons au Conseil communautaire une approche de mix-énergétique pour garantir une meilleure autonomie de notre territoire par recours au bois, à la méthanisation, à la géothermie, au solaire et à l'éolien. Certaines énergies, telles que la géothermie, méritent d'être mieux étudiées, notamment lors d'approche de travaux sur des bâtiments publics en réhabilitation. Nous solliciterons l'avis et l'accord de l'architecte des Bâtiments de France et de la DRAC dans le cadre de la rénovation de la Grange du Fay et de celle du Tribunal de Justice ou d'autres bâtiments dont nous

		envisageons la réutilisation publique (conservatoire).
5	**PEDT**	**Questions : Quelles propositions faites-vous en matière de gestion et d'évolution du PEDT (projet éducatif de territoire) pour :** **o Améliorer les conditions de déroulement de la pause méridienne des écoles et du CLSH (confection des repas, cadre bâti, accompagnement éducatif, etc…)** **o Favoriser le départ en vacances collectives** **o Accompagner des projets de classes de découvertes**
		Il y a un PEDT en cours qui va de 2025 à 2029. Si nous sommes élus nous investirons pleinement cette instance, sans modifier les objectifs en cours de ce PEDT qui est le fruit d'un travail partenarial entre acteurs de l'enfance sur notre territoire. Une lecture critique a été faîte par notre équipe, et sans doute que nous aurions fait un peu

différemment en termes d'objectifs, de répartition du rôle des acteurs, des modalités d'évaluation. Mais il convient de respecter le travail qui a été mené avec retard.

Le temps de l'évaluation de ce PEDT arrivera vite, d'ici deux ans. En 2029, ce sera le moment de construire le prochain PEDT à compter de 2030.

Concernant les points évoqués :

- *« Accompagner des projets de classes de découvertes »* : il appartient aux écoles d'organiser des projets de classes de découvertes selon notamment leur projet d'école. La ville s'attachera à un rapprochement des écoles avec l'association des 4 Parc naturels régionaux de la Normandie (milieux naturels divers et bords de mer). Il faut mettre en avant que la découverte puisse se faire à « coté de chez soi ». Ce rapprochement peut permettre de proposer des séjours plus abordables sur le plan financier.

- *« Favoriser le départ en vacances collectives »* : Nous avons bien conscience que le coût des « colonies » a fortement augmenté ces dernières années et limite par conséquent la participation des enfants, malgré les aides de la CAF ou des Comités d'Entreprise qui peuvent participer. Le reste à charge pour les familles est de plus en plus conséquent.

La ville via la Maison De Quartier, son CLSH organise chaque année des camps d'été, séjours sportifs et culturels en camps de vacances et ouverts aux enfants de 4 à 13 ans. Ce dispositif continuera à fonctionner mais en l'orientant sur des formules de découverte beaucoup plus proches de notre territoire, afin de garantir une pérennité de ces camps, et, une ouverture à d'avantage d'enfants, sachant que la demande est très forte.

Le CLSH participera à protéger les enfants en les accueillant dans les écoles qui seront des espaces végétalisés. Cet accueil sera d'autant plus nécessaire lors des périodes caniculaires.

- *« Améliorer les conditions de déroulement de la pause méridienne des écoles et du CLSH (confection des repas, cadre bâti, accompagnement éducatif, etc…) »* :

La pause méridienne obligatoire d'une durée de 1h30 à l'école joue un rôle crucial dans le bien-être et le développement global de l'enfant. Tout d'abord elle permet à l'enfant de se nourrir convenablement pour apporter l'énergie nécessaire aux activités de l'après-midi. Nous avons déjà évoqué que nous améliorerons la qualité des repas en allant au-delà de la loi EGALIM, que nous n'augmenterons pas le tarif restauration pour les plus modestes. Réflexion sera menée sur l'organisation des repas et l'encadrement de nos enfants durant ce temps.

Sur le plan social, la pause méridienne offre une occasion de socialisation entre pairs, favorisant le développement des compétences sociales et émotionnelles. Nous avons déjà évoqué que nous

favoriserons un cadre agréable pour cette socialisation en végétalisant l'ensemble des cours de nos écoles, ainsi qu'un préau ou autre espace abrité pour que nos enfants puissent continuer à être ensemble en cas de mauvais temps.

La pause méridienne doit également offrir à chaque enfant une pause mentale nécessaire pour se détendre, pour décompresser et « recharger ses batteries » pour les temps d'apprentissage de l'après-midi.

Il faut réduire la surstimulation des enfants dont le rythme de vie actuellement induit une fatigue excessive.

C'est en s'appuyant sur ces fondamentaux pour l'enfant que nous souhaitons questionner l'organisation actuelle de la pause méridienne qui semble trop stimulante et pas assez récupératrice pour l'enfant. Nous organiserons donc une réflexion concertée avec les enseignants, les parents élus au Conseil d'École, et les DDEN rattachés à nos écoles.

En lien avec le Conseil Académique pour la Recherche, le Développement, l'Innovation et l'Expérimentation, nous travaillerons à l'amélioration des espaces au bénéfice du bien-être des élèves.

Par ailleurs, nous souhaitons renforcer la formation des encadrants sur le temps de la pause

méridienne, en particulier en ce qui concerne les compétences psycho-sociales.

6	**Jeunesse et culture**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous en direction des jeunesses de la commune ? Pour leur faciliter un accès à la culture, à l'exercice d'une citoyenneté et d'une solidarité active ?

Il y a pour nous trois dossiers prioritaires :

Tout d'abord il y a urgence à comprendre ce qui se passe à la MJC afin que cette association vieille de plus de 60 ans ne disparaisse pas. Elle s'est orientée quasi exclusivement vers les activités sportives ou de loisirs, en laissant de côté la dimension éducation populaire. Deux postes d'animateurs viennent d'être supprimés. La mairie actuelle reste dans une communication opaque et n'exprime pas clairement son soutien pour la pérennité de cette structure. Sans sa dimension « éducation populaire », des subventions vont diminuer, que ce soit du côté de la CAF ou d'autres organismes publics, ce qui pourrait induire un surcoût pour les usagers.

Que vont devenir les piliers historiques du projet la MJC pour nos jeunes : « favoriser l'autonomie des jeunes et leur accès à la responsabilité / offrir à chacun une place sans aucune discrimination/ rendre la culture et l'éducation accessibles, concrètes, vivantes/ encourager la solidarité, la participation et l'esprit critique ».

C'est sur la base de ces objectifs forts pour nos jeunes que nous souhaitons aider la MJC. Il y a par ailleurs un problème de locaux, notamment sur la question réglementaire de l'accessibilité, de gestion de l'énergie ; il faudra trouver une solution**. La revitalisation de la MJC est une priorité car elle doit**

être l'outil essentiel de la politique de la ville à destination des jeunes. Nous nous interrogerons sur l'intérêt de rendre la MJC intercommunale.

Ensuite, il y a la Maison De Quartier. Si cette structure connaît une belle fréquentation pour le public adulte et hors Yvetot, les jeunes ont du mal à investir cette structure (30% ont moins de 18 ans). C'était pourtant un des objectifs initiaux de cette Maison De Quartier dans un quartier avec une forte concentration de jeunes. Une réflexion sera à mener pour comprendre les causes de cette désaffectation. Il faudra questionner les missions des différentes structures d'animation jeunes et adultes sur notre commune pour être davantage accessible et attractif.

2026 sera donc l'année de la concertation autour de ces problématiques. Nous sommes très attachés au soutien de ces structures et elles doivent continuer à travailler au profit de toutes et tous. Le fruit de ces concertations permettra de construire de nouveaux projets pour la pérennité de la MJC et de la Maison De Quartier.

Concernant les jeunes et la culture, des actions concrètes peuvent être mises en place rapidement.

L'opération « coup de pouce » a eu des résultats modestes. Il faut s'interroger sur les causes de cet état de fait. Nous souhaitons développer ce dispositif et mieux communiquer avec les populations. Nous pourrons augmenter le seuil des aides données aux familles.

Nous souhaitons qu'au sein du personnel municipal, un poste de médiation soit créé pour faire du lien et de la cohésion entre toutes les structures culturelles et éducatives de la Ville. **Un poste de coordinateur est nécessaire**.

Nous mettrons en place un **comité jeunes** pour construire et réaliser des évènements à l'image des jeunes. La mise en place se fera dès 2026 pour de premières réalisations début 2027 : utilisation de la cafétéria des Vikings pour des actions spécifiques, organisation d'un évènement par trimestre, association d'une gratiferia et d'un concert.

Ce sont des pistes. Ce sont les jeunes qui décideront de ce qu'ils veulent mettre en place. Il faut développer la capacité d'autodétermination.

L'accès au spectacle vivant doit être facilité par l'utilisation des outils qui devraient être depuis des années à la disposition des publics. Pour les jeunes en particulier, utilisation des PASS, et mise en place d'une tarification spécifique aux Vikings avec un « abonnement jeunes ». La programmation sera adaptée à leurs attentes (exprimées via le comité jeunes).

Nous soutiendrons également les actions culturelles à destination des jeunes en situation de handicap (subventions, mises à disposition de matériel).

Les conférences scientifiques que nous voulons organiser, pour certaines, feront l'objet de concertations avec les établissements scolaires afin que les élèves puissent en bénéficier, en fonction des projets d'établissements.

Nous associerons les jeunes à la co-construction de la fête de la Ville et de la fête de la musique, en lien avec les acteurs locaux. Dès 2026, nous travaillerons à la constitution d'équipes de bénévoles pour ces évènements.

Nous les inciterons aussi à s'engager dans des actions de solidarité. Des dispositifs existent pour accompagner les jeunes dans leur volonté d'engagement. Nous souhaitons utiliser le levier des Services Civiques.

7	**Santé des jeunes**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous pour développer l'accès des jeunes à des structures de soin et de prévention sur les plans de la santé mentale, des addictions, de la sexualité, …

Les derniers chiffres de Santé Publique France indiquent que sur tout le territoire, un nombre croissant de jeunes souffrent de troubles anxieux, de dépressions ou encore de pensées suicidaires. Le mal-être adolescent ne doit pas être banalisé. Sans détection ni prise en charge, il peut évoluer vers des troubles psychiques (dépression, conduite à risque, troubles des conduites alimentaires, addiction...).

Tout d'abord il convient de rappeler que la mairie n'est pas le responsable de l'organisation des soins sur son territoire, mais bien l'ARS Normandie. Son rôle est de favoriser et nourrir les réseaux en santé et en santé mentale en collaboration avec la CPTS et tous les acteurs du monde médical, médico-social, éducatif et culturel pour répondre aux besoins identifiés des jeunes.

Notre territoire dispose de nombreuses structures habilitées à déceler les situations précaires, les conduites à risques, et les difficultés médicales des jeunes : les Comités d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, les services sociaux et médicaux dans les collèges et lycées, les structures à vocation médicale, professionnelles ou associatives, le centre social, bref toutes les structures en relation avec les jeunes.

Cependant, ce maillage ne suffit pas à repérer tous les jeunes concernés par un mal-être, et surtout répondre à leurs besoins. Pour plusieurs raisons : l'insuffisance des offres d'accompagnement et de soins une fois les difficultés décelées (ex : liste d'attente au CMP qui ne peut répondre aux situations d'urgence de certaines familles et jeunes) et la difficulté pour certain-e-s jeunes à franchir le pas pour une prise en charge.

L’une de nos difficultés de notre société actuelle et si non, la plus urgente pour les jeunes concerne la sphère du numérique.

Nous nous attacherons à faire connaitre le 3018, numéro national qui accompagne et prend en charge les jeunes victimes de harcèlement, de violences numériques et conseille sur la parentalité numérique. Une conférence avec la Sénatrice seinomarine Mme Catherine Morin Dessailly peut être organisée dans le cadre de sa loi visant à protéger les jeunes des risques liés à l’exposition aux écrans et des méfaits des réseaux sociaux, et à les accompagner vers un usage raisonné du numérique.

Mais, peut-être faudrait-il aussi imaginer par exemple un dispositif type « Ecoute ado », anonyme et gratuit, entretien visio, horaires adaptés, possibilité de poser des questions à distance ? Il faut sans doute s'adapter aux jeunes d'aujourd'hui et ne plus penser nos réponses comme elles existent depuis des décennies. Il faut sans doute adopter une démarche d'aller vers. Nous avons bien conscience que toute perspective de projet nécessitera des moyens humains et donc financiers. C'est une question qui pourra être partagée dans le cadre du PEDT en cours.

Il y a un véritable travail de prévention à mener sur ces sujets, avec les jeunes eux-mêmes mais également avec leurs parents qui sont quelquefois bien démunis pour identifier les signes de mal-être de leur enfant, et savoir comment agir ou avec qui en parler. Inciter par exemple à la mise en place de groupes de parole de parents autour de thématiques « jeunes ».

Par ailleurs, il faudra maintenir et renforcer le dispositif « Coup de Pouce Jeunes ». Une aide financière permettra à des familles avec peu de moyens d’inscrire leurs enfants à des activités physiques, culturelles ou de loisirs proposés par les associations Yvetotaises. Cela afin de permettre à nos jeunes de sortir de leur sédentarité, et de s’ouvrir aux autres par la pratique d’une activité, ce qui permettra d'améliorer leur santé et le maintien de leur bien-être.

Enfin la concertation citoyenne que nous mènerons sur le thème de la santé et qui sera orientée sur le public adulte complètera les informations de Santé Publique et de l'ARS et ouvrira des perspectives nouvelles du point de vue des adultes sur la santé mentale des jeunes.

8	**Problèmatique de**	**Questions :** A quelles problématiques de santé voulez-vous répondre durant votre mandat ?

santé

L'ARS a produit en octobre 2025 une analyse des besoins de santé de notre région en regard de l'état objectif de la santé des populations.

Notre territoire d'Yvetot compte à la fois beaucoup d'enfants de moins de 5 ans et de femmes de 15 à 49 ans, ce qui constitue un facteur de risque selon l'ARS. Ainsi notre ville présente un risque accru de cancer du sein par rapport à la moyenne normande.

Selon ce bilan encore, le territoire d'Yvetot présente une proportion de pathologies respiratoires plus forte que la région qui est de l'ordre de celle que l'on observe à Rouen.

L'ARS souligne le fait que la déficience mentale présente pour notre territoire un écart plus que significatif par rapport aux moyennes nationale et régionale.

De même le taux de tentative de suicide est notoirement plus élevé et il est du même ordre de grandeur que celui de la ville de Rouen qui est un record régional.

Globalement, selon l'ARS la raison principale de l'écart entre une offre de soins proche des normes nationales, et des résultats de santé insuffisants, s'explique par la question de la mobilité : les patients sont éloignés des lieux où l'on dispense les soins, leurs moyens de transport sont insuffisants, et leur capacité à organiser leur approche des soins dans une vie par ailleurs compliquée (jeunes en milieu précaire, personnes âgées et seules, mères célibataires notamment) sont les facteurs explicatifs de cet écart.

Nous allons :

- Améliorer la connaissance et l'implication du public dans la prise en charge de sa santé au

moyen d’une concertation citoyenne

- Encourager la venue de professionnels de santé en accompagnant les démarches administratives à l'installation (la prise en charge de la première année de cotisation de la responsabilité civile professionnelle ou la garantie pour le prêt sur l'acquisition de matériel spécialisé).

- Appuyer la labellisation d'une Maison France Santé et la mise en place d'un centre de Soins Non Programmés SNP ou le Contrat Local de Santé CLS. Des pourparlers sont actuellement en cours entre la CNAM et le Ministère de la Santé afin de concevoir quels seraient les dispositifs les plus efficients sur les territoires. En effet, la soutenabilité financière du système de santé et de l’assurance maladie trouvera un axe de réponse avec une accélération en matière de prévention afin de limiter les pathologies chroniques et leur aggravation. Le premier niveau de réponse est territorial.

- Accueillir de jeunes stagiaires en médecine, notamment les docteurs juniors de 4eme année de médecine générale et des infirmiers en pratique avancée ou assistants médicaux. Là encore, c’est bien l’appui du maire en matière immobilière (réseau et patrimoine public) qui permet de favoriser l’accueil des futurs professionnels de santé.

- Renforcer l'implication de la mairie au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Caux, acteur majeur aujourd'hui pour améliorer l'accès aux soins, organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient, et développer les actions de prévention sur notre territoire.

- Un soutien financier supplémentaire sera accordé à la CPTS si besoin d'augmenter la fréquence

	du Medi'Caux bus à Yvetot.
Alimentation	**Questions :** Quelles propositions faites-vous pour impliquer la ville dans un accès à une alimentation de qualité et suffisante pour toutes et tous ?
	La question de l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous est un enjeu fort pour la ville d'Yvetot. En effet, selon les chiffres de l'INSEE 16% des personnes résidant Yvetot au 1er janvier 2025 étaient considérées comme "sous le seuil de pauvreté". Pour les personnes les plus précaires l'accès à une alimentation de qualité (c'est-à-dire nutritive, bonne gustativement et respectueuse de l'environnement et des agriculteurs) n'est pas aisé, alors que ce sont ces publics qui consacrent la part la plus importante de leur budget mensuel dans l'alimentation (entre 30 et 50%). À destination des publics les plus précaires plusieurs propositions sont établies : • Sanctuariser les tarifs les plus bas des services municipaux et notamment ceux de la cantine scolaire. Ils ne seront pas augmentés pendant toute la durée du mandat.

- Soutenir et appuyer l'épicerie solidaire ISA d'Yvetot et les initiatives d'accès à l'alimentation comme la Table Solidaire menées conjointement avec le CCAS.

Cependant, la question de l'accès à une alimentation de qualité et durable pour toutes et tous ne concerne pas seulement les publics les plus précaires.

C'est pour cette raison que nous prendrons quatre autres mesures :

- Faire respecter la loi EGAlim dans nos restaurants scolaires tout en favorisant au maximum les produits locaux. Pour ce faire un accompagnement des équipes administratives et de cuisine sera nécessaire afin de leur permettre de mener la transition dans les meilleures conditions.
- Végétaliser l'espace public en implantant des arbres fruitiers ou tout autre végétal nourricier.
- Appuyer et soutenir le Plan Alimentaire Territorial de la communauté de communes pour que des actions concrètes, de changement et permettant réellement un accès digne et choisi à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous puisse se mettre en œuvre.
- Mener une concertation citoyenne sur le thème de l'alimentation.

Ces actions seront l'occasion d'un travail important de sensibilisation et de mise en lien avec les producteurs, les artisans et les revendeurs d'alimentation de qualité permettant de faire connaître

		l'offre locale. Nous porterons au Conseil communautaire une réflexion partagée avec le Parc Régional des Boucles de la Seine Normande à propos de l'objectif attendu dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal. Il s'agira de proscrire les publicités à connotation alimentaire sur les lieux proches des établissements scolaires, par exemple.
10	**Accès à la culture**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous pour faciliter et développer l'accès à la culture pour tous ?

Faciliter et développer l'accès à la culture pour toutes et tous supposent d'actionner plusieurs leviers et de construire un Projet Culturel de territoire cohérent et ambitieux, en partenariat avec l'intercommunalité, les acteurs locaux et régionaux, qu'ils soient professionnels ou amateurs, institutionnels ou associatifs. Cette politique culturelle ouverte s'appuiera sur une gestion concertée des lieux, des activités, et des tarifs.

- S'agissant des enfants d'abord, nous devons travailler en partenariat avec les services de l'éducation nationale, les établissements scolaires, en lien avec leurs projets d'établissement, et proposer une programmation culturelle adaptée. Nous nous fixons un événement par trimestre qui leur soit destiné. Dès 2026, nous travaillerons à construire cette programmation culturelle à visée éducative. Et nous souhaitons mettre en œuvre, dans le prochain PCT, une offre d'enseignements artistiques plus développée, en concertation avec les écoles en particulier.

- La programmation des Vikings devra être diversifiée en ce qui concerne les formes d'expression artistique, et elle devra être rendue plus accessible grâce à une politique tarifaire révisée. En particulier, pour le jeune public, nous instaurerons un PASS jeunes. Nous travaillerons également avec le CLSH pour inclure plus d'activités culturelles dans son projet.

- Nous devrons soutenir la MJC, comprendre les raisons de ses difficultés qui ont un impact sur les tarifs des activités proposées. En réduisant les coûts d'exploitation de la MJC, nous pourrons lui donner une marge de manœuvre au bénéfice des publics concernés.

- Il faudra impérativement que la MJC réponde aux exigences d'accessibilité pour tous les publics ; de même que la Galerie Duchamp qui ne répond aucunement aux normes en la matière. Au besoin, il faudra délocaliser des activités pour qu'elles puissent devenir accessibles.

- Il manque à Yvetot un lieu de jauge plus modeste que les Vikings, propice à des événements culturels plus accessibles et diversifiés. La Grange du Fay aura cette fonction lorsqu'elle sera restaurée.

- La cafeteria des Vikings accueille actuellement des Café-concert. Nous souhaitons là aussi diversifier la programmation pour y proposer des discussions, des conférences (qui pourraient être gratuites, à l'instar de celles proposées par l'intercommunalité dans les années 2010) et une programmation propre aux jeunes via le Conseil Jeunes.

- Nous n'oublierons pas la culture des savoir-faire et des techniques. Par le biais d'expositions ouvertes à toutes et tous, et gratuites, nous valoriserons ces cultures souvent négligées. Nous travaillerons avec des partenaires institutionnels pour ce faire.

- Le dispositif « coup de pouce », selon le bilan 2024 du PEDT, a concerné une vingtaine de familles. C'est peu au regard du nombre d'habitant-e-s d'Yvetot ; Il faut s'interroger sur la modestie de ce chiffre, et, surtout, ne pas en conclure comme cela a été fait, que l'objectif a été atteint. Il faut plutôt se demander pourquoi les familles n'utilisent pas ce dispositif. Améliorer la communication sera

certainement nécessaire.

- La nouvelle direction du Conservatoire offre une opportunité d'ouverture plus importante de cet établissement. En effet, dès sa prise de fonction, la directrice a affirmé sa volonté de travailler sur une nouvelle identité du conservatoire. Nous appuierons toutes les initiatives qui conduiront à faire de cet équipement un outil d'épanouissement pour le plus grand nombre. En siégeant au conseil d'établissement, nous soutiendrons toutes les propositions qui iront dans ce sens. En particulier, nous serons attentifs aux actions du conservatoire qui seront externalisées au bénéfice de publics divers.

- Nous souhaitons que les jeunes deviennent acteurs de la vie culturelle d'Yvetot. Raison pour laquelle nous voulons créer un comité Jeune, favoriser leur bénévolat, en pensant également au bénévolat intergénérationnel. La fête de la ville sera un moyen de fédérer les acteurs culturels locaux, et nous soutiendrons les initiatives qui participeront à cette impulsion fédératrice. Il s'agira d'un événement culturel ouvert, gratuit, qui valorisera l'histoire d'Yvetot, et permettra également de se projeter dans l'avenir, de s'exprimer à travers différents médias artistiques.

- La culture doit être créatrice de liens et d'émancipation : rencontrer des artistes, vivre des expériences sensorielles, découvrir des horizons et se révéler à soi-même des goûts et des compétences insoupçonnées. Nous nous interrogerons dès notre arrivée sur les barrières symboliques (ou autres) qui empêchent l'accès à la culture pour certains et certaines. Un partenariat plus nourri avec les acteurs du domaine médico-social sera indispensable. Raison pour laquelle nous souhaitons la

		création d'un poste de coordinateur-trice dans ce domaine.
11	**Logement et cadre de vie**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous en matière de logement dans une double approche logement social/logement privé, dans une préoccupation de mixité sociale et dans le souci de sauvegarde des espaces naturels ? Nous avons déjà clairement exprimé notre point de vue concernant les espaces verts : ceux qui restent encore sur notre commune seront préservés comme tels, ou aménagés pour en faire des espaces de convivialité (jeux d'enfants, bancs, table pique-nique, boîte à livres...), ou encore des cani-parcs. Nos espaces verts n'ont pas vocation à la construction de logements, privés ou sociaux. Ce n'est pas le logement en tant que tel qui pose problème, mais c'est la bétonisation de nos sols. Poursuivre la bétonisation ce serait fragiliser encore plus nos sols dont on perçoit quotidiennement les conséquences, et limiter encore davantage l'écoulement des eaux de pluie sur notre commune. Le concept de mixité sociale est devenu un concept théorique par rapport à ce qu'il était pendant la période des Trente Glorieuses. Il ne se traduit plus dans la réalité, ni à Yvetot ni ailleurs. Bon nombre de personnes ne choisissent pas leur logement, se satisfont du fait qu'on leur attribue un logement, cela vaut surtout dans le parc social. Pour les autres, le choix du logement est souvent guidé par des modalités pratiques ou financières.

Il faut qu'une solution de logement existe pour chaque famille sur notre territoire, et c'est avec les bailleurs sociaux que nous allons coopérer pour préparer l'avenir et répondre aux besoins de tous.

La structure de la famille a beaucoup évolué depuis quelques décennies : familles avec moins d'enfants, familles monoparentales, familles avec faibles ressources financières.

L'augmentation de l'espérance de vie nécessite que les logements s'adaptent au vieillissement, mais induit également moins de turn-over au niveau des logements.

Pour certaines familles, le logement est quelquefois trop grand quand les enfants ont quitté le domicile mais peinent ou renoncent à changer pour un logement plus petit et donc moins onéreux, faute de disponibilité.

Nous devons avoir sur notre commune des logements dignes et accessibles financièrement pour les jeunes salariés, sans cela ils iront s'installer et travailler ailleurs, ce qui fragilisera l'emploi sur notre territoire.

Pour toutes ces raisons il convient d'**envisager un véritable parcours résidentiel au cours de la vie** : tel est notre état d'esprit sur cette question du logement. La mairie n'agira pas seule mais bien dans la concertation et la coopération avec les acteurs publics et privés présents sur notre commune.

Or, qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui ?

Le moindre mètre carré disponible de notre ville, qu'on appelle de façon méprisante une *friche*, ou une *dent creuse,* est destiné à une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.), en bon français, cela veut dire à de la construction immobilière et à des surfaces de béton et de bitume.

Pourtant, il nous faut de l'espace, c'est à dire du vide, pour de la vie.

Si tout est plein, comment ferons-nous pour rencontrer nos semblables ?

L'espace public vide est le lieu du commun, car il n'est la propriété de personne.

L'espace public vide est le lieu de l'adaptation et de la réadaptation du jeune, du convalescent, du vieillard, de l'enfant, de l'animal de compagnie.

Des règles juridiques anciennes protégeaient ces espaces. Ainsi le bail à comptant, le bail emphytéotique qui renvoie à l'action de planter, le crédit citadin et mutualiste, étaient autant de

lignes d'une politique citadine commune.

Pas de logement sans cadre de vie, pas de cadre de vie sans espace vide.

Mais ces préoccupations ont disparu de l'agenda politique territorial dès lors que l'on confond développement économique et qualité de vie.

Il se trouve que la densité de population d'Yvetot culmine à plus de 1560 habitants par kilomètre carré. Ajouter des résidences pavillonnaires ou, pire, des immeubles locatifs de trois étages, sur nos ultimes lieux disponibles, nous ferait dépasser la barre des 2000 habitants par kilomètre carré.

Nous serions quasiment à la densité de Dieppe, ville de 129 km2, contre 7.5 km2 à Yvetot !

La densification est encore plus oppressante, étouffante, sur une si petite surface.

Yvetot n'a pas les moyens financiers de soutenir une telle densité.

Aussi, voici nos propositions pour le cadre de vie :

- Mettre des structures publiques au cœur de la ville pour générer des flux de passages

nécessaires aux commerçants et artisans, sachant que ces structures feront l'objet d'un nouveau projet de territoire, débattu entre Ville et Communauté de communes.

- Cibler à chaque fois des bâtiments avec de grands jardins ouverts au public, tels que le Tribunal de Justice, et autres lieux déjà repérés pour notre futur Conservatoire de Musique / Théâtre (au lieu de persévérer à l'agrandir sur un espace impacté par des problèmes très importants de sols)
- Transformer le terrain derrière la salle du Vieux Moulin en un jardin public animalier
- Relier ce jardin à la trame verte de la rue d'Arques et de la rue du vieux Moulin
- Végétaliser la rue Clovis Cappon depuis la rue de la Gare jusqu'à la rue Carnot
- Végétaliser les parkings existants, place des Belges par exemple, et les parkings futurs, rue Carnot, avenue de Verdun
- Rendre la ville aux enfants
- Soutenir la présence des animaux de compagnie dans la ville.

12	**CCAS et compétences**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous en matière de gestion du CCAS et de l'évolution de ses compétences ?
		Les compétences des CCAS sont définies réglementairement dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Chaque CCAS peut s'il le souhaite mettre en œuvre des actions complémentaires et facultatives. Aujourd'hui le CCAS d'Yvetot va perdre ses missions importantes de gestionnaire d'établissements médico-sociaux avec la création de l'Établissement Public Médico-Social au 1er juillet 2026. Le maire deviendra le président du Conseil d'Administration de cet établissement, et il sera attentif à la bonne gouvernance, étant entendu que le nouvel établissement sera autonome et s'inscrira dans le cadre de

		la réglementation médico-sociale, avec des fonds alloués par la Conseil Départemental et par l'ARS, et non pas par la commune. Concernant l'évolution du CCAS proprement dit, nous devrons évaluer en quoi ce changement impacte le quotidien des salariés, des usagers et les relations avec la mairie. A ce jour, nous manquons d'éléments pour mesurer un éventuel surcoût financier, et s'assurer que la subvention actuelle versée par la ville correspond aux besoins de fonctionnement du CCAS. Les salariés du CCAS sont actuellement répartis sur différents sites compte tenu du déménagement forcé de leurs anciens locaux. Sur toutes ces questions nous allons rencontrer la direction du CCAS et évaluer le maintien de la situation actuelle ou envisager autre solution.
13	**Mobilités**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous pour faciliter et améliorer les mobilités ?
		De manière générale et à terme, nous souhaitons laisser moins de place à la voiture en centre-ville afin de réduire la production de gaz à effet de serre, d'améliorer la sécurité, mais surtout afin de faire en sorte que les mobilités douces puissent vraiment investir notre ville.

Pour ce faire, nous allons concevoir avec le public un schéma d'aménagement qui aboutira dans ce mandat. Les premières réalisations donneront un aspect véritablement différent à notre ville d'ici 2033, notamment par l'apparition des voies piétonnes et par le verdissement partiel de la place des Belges.

Une réflexion sera conduite sur la circulation au centre de la ville afin de diminuer le trafic et d'aménager l'espace nécessaire aux autres modes de déplacement. Toutefois, cela est conditionné à la création de 2 parkings (rue Carnot, avenue de Verdun), courant de ce mandat. Nous entreprendrons des pourparlers avec le département de Seine Maritime pour une circulation beaucoup plus fluide, à l'instar d'un bon nombre de villes qui ont priorisé le sens unique.

Au vu de la préoccupation des habitants des communes proches qui se rendent à Yvetot pour leurs achats et leurs démarches, les nouveaux parkings seront déminéralisés pour permettre de faire ruisseler l'eau dans nos sols. Une capacité de 120 places est accessible dans un délai de trois ans.

Ces parkings seront équipés de bornes de recharges électriques permettant la recharge des véhicules individuels pendant les temps de séjour en centre-ville.

Le développement de l'usage du Vikibus sera l'une de nos priorités, en lien avec la Communauté de Communes. Mais auparavant, il nous faudra faire le bilan de ce dispositif devenu intercommunal

		après 3 années d'activité. De nombreux trottoirs sont en mauvais état et mal pensés, ils seront refaits afin d'être plus sécurisés, de permettre à toutes les personnes de les emprunter (fauteuil roulant, poussette) et donc d'encourager et de faciliter les déplacements à pied. Pour cela, un budget sera sanctuarisé tous les ans pour refaire les trottoirs et, pour certains, les agrandir afin de faciliter les déplacements. Enfin, des abris deux roues couverts seront mis en place en centre-ville et à d'autres points stratégiques pour faciliter l'usage du vélo.
14	**Acces gare**	**Questions :** Quelles propositions faites-vous pour faciliter l'accès à la gare d'Yvetot ? Par quels moyens : parking, transports collectifs, deux-roues, etc… ? La gare est un point logistique indispensable de notre ville et nous allons y porter une attention toute particulière afin de limiter les frustrations quotidiennes à l'usage comme actuellement (temps perdu à rechercher une place de stationnement, parkings saturés dès 7h00). Dans un premier temps, et afin de lutter contre les voitures ventouses qui mobilisent des places de stationnement pendant plusieurs jours d'affilée, nous allons travailler de concert avec la région Normandie et faire financer l'installation de barrières automatiques pour accéder à chacun des 3 principaux parkings. La gratuité restera totale pour les usages du quotidien. (Compatibilité Atoumod ou billet).

Dans un second temps et pour accompagner le développement constant de notre gare en nombre de voyageurs, nous travaillerons avec la région Normandie pour une réflexion sur les modalités de parkings complémentaires.

La liaison gare – centre-ville sera retravaillée au moyen d'une coulée verte permettant aux cyclistes et piétons de s'y rendre de façon plus sécurisée et adaptée. Les abris vélos de la gare seront adaptés en nombre et à l'usage croissant nécessaire de notre époque.